

## COMPTE RENDU COMMISSION CANTINE 18/01/16

Présents : M HAAS, Mme MARATREY, Mme DAUBY, Mme PUECH (élus), Mme BECK, Mme LOUDOT, Mme GEOFFROY, M SANDEVOIR (agents du SIVOS), Mme VARRAUT, Mme CHARRIERE, Mme DUPASQUIER, M JARRIER(DPE)

Les enfants de petite section mangent à Etringy, les élèves de Lalheue (CE2 et CP/GS) vont à la salle des fêtes de Lalheue. La cantine de Nanton accueille les enfants scolarisés à Nanton et La Chapelle de Bragny (MS/GS), où deux services sont organisés (le premier avec le MS/GS et CP/CE1 et le second avec les CM1-CM2).

### Nouveau mode d'inscription au restaurant scolaire :

L'inscription des élèves se fait obligatoirement et uniquement le vendredi matin en classe, auprès des professeurs des écoles. Chaque vendredi l'élève remet les tickets pour toute la semaine suivante.

Les délégués parents d'élèves veulent des précisions concernant l'absentéisme et l'inscription à la cantine.

Toute absence devra être signalée auprès de l'enseignant qui fera remonter l'info au responsable de cantine. Dans la mesure du possible, la durée de l'absence probable est à préciser

En cas d'absence de l'élève le ticket pourra être restitué (par l'intermédiaire du régisseur) sur production d'un justificatif pour raison médicale (certificat médical, ordonnance, copie du mot justifiant l'absence de l'enfant dans le cahier de liaison ...). En cas de non respect de cette règle, les repas resteront à la charge des parents. Les tickets seront réclamés, ou retenus lors du prochain achat de tickets.

Lorsqu'un enfant est absent le vendredi, les parents doivent indiquer, au professeur des écoles, les jours d'inscription à la cantine pour la semaine suivante. La régularisation se fera au retour de l'enfant par l'intermédiaire des tickets.

Suite à la fermeture de classe sur Nanton, de la place au premier service était disponible, c'est pourquoi cette année les enfants scolarisés à La Chapelle de Bragny mangent à Nanton pendant le premier service. Ce changement de lieu de restauration a permis de réduire le temps de transport de ces enfants, de leur laisser plus de temps pour déjeuner et de profiter au mieux de leur pause. Un agent supplémentaire du SIVOS assiste plus particulièrement ces enfants le temps du repas.

Aucune observation des délégués parents d'élèves à ce sujet.

Fin de la séance